



Compte rendu : Atelier de concertation « Aménager l'espace public à Épinettes-Bessières »

Date: 14 avril 2021

Lieu: Visioconférence

Participants: 6 participants

Élu(s) présent(s) :

- *Scévole De Livonnière* (Adjoint au maire du 17^{ème} en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public)
- *Christophe Ledran* (Adjoint au maire du 17^{ème}, en charge des travaux sur l'espace public)
- *Pierre – François Logereau* (Adjoint au maire du 17^{ème}, en charge des travaux sur l'espace public)
- *Mariam Maman* (conseillère d'arrondissement de l'opposition)
- *Hugues Charpentier* (Adjoint au maire du 17^{ème}, en charge du conseil de quartier Épinettes – Bessières)

Représentant de la mairie :

- La Direction de la Voirie et des Déplacements
- Le Service Démocratie Locale

Ordre du jour :

- Introduction : Objectifs de l'atelier - Explication du questionnaire et résultats
- Travail en sous - groupe : Discussion des projets et amendements
- Conclusion

Sujet 1 : Objectif de l'atelier et résultats du questionnaire

A) Objectif des ateliers de concertation :

Au cours de l'atelier il a été expliqué aux participants l'intérêt des ateliers de concertation. En effet ces derniers servent à :

- Préciser les projets, les rapprocher, et consolider les éléments nécessaires à leur élaboration, ou tout simplement leur faisabilité ;
- Identifier les regroupements fédérateurs ;
- Réunir les porteurs de projets, les conseils de quartier et les habitants et associations intéressés.

B) Le questionnaire :

Neuf projets sur la thématique de l'aménagement de l'espace public au sein du quartier Epinettes-Bessières ont été jugés recevables au budget participatif pour le 17^{ème} arrondissement :

- Lieu convivial extérieur séniors
- Aménagement du mail André-bréchet

- Réhabilitation/végétalisation et agrès mail André-Bréchet
- Cani-site et espace de biodiversité allée des cerisiers
- Parc canin convivial et biodiversité allée des cerisiers
- Sécuriser l'accès aux écoles collèges avenue de St-Ouen
- Végétalisation du passage du Petit-Cerf
- Rendre ce trottoir plus sécurisé pour les piétons
- Sécurisation passages piétons aux abords du Sq. J. Leclaire

Le service démocratie locale a, en amont de cette réunion, mis en ligne un questionnaire sur le site de la mairie du 17ème, afin que les porteurs de projets et les personnes souhaitant s'y associer puissent enrichir des projets déposés et proposer des regroupements pour les projets similaires.

Noter les projets de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

	1	2	3	4	5
Lieu convivial extérieur seniors	<input type="radio"/>				
Aménagement du mail André-Bréchet	<input type="radio"/>				
Réhabilitation/végétalisation et agrès mail André-bréchet	<input type="radio"/>				
Cani-site et espace de biodiversité allée des cerisiers	<input type="radio"/>				
Parc canin convivial et biodiversité allée des cerisiers	<input type="radio"/>				
Sécuriser l'accès aux écoles collège avenue de St-Ouen	<input type="radio"/>				
Végétalisation du passage Petit-Cerf	<input type="radio"/>				
Rendre ce trottoir plus sécurisé pour les piétons	<input type="radio"/>				
Sécurisation passages piétons aux abords du Sq. J. Leclaire	<input type="radio"/>				

Enrichir un projet

Souhaitez-vous enrichir un projet ?

Merci d'indiquer le nom du projet que vous voulez amender/améliorer

Regrouper des projets

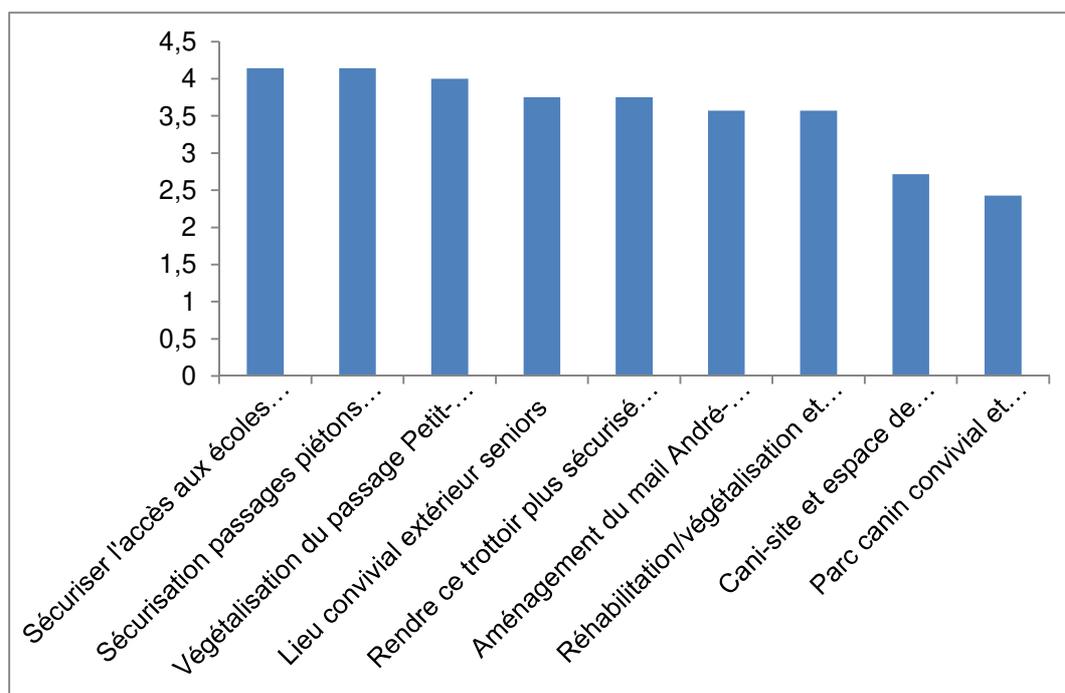
Nom du premier regroupement

Quels projets voulez-vous intégrer dans ce regroupement ?

- Lieu convivial extérieur seniors
- Aménagement du mail André-Bréchet
- Réhabilitation/végétalisation et agrès mail André-bréchet
- Cani-site et espace de biodiversité allée des cerisiers
- Parc canin convivial et biodiversité allée des cerisiers
- Sécuriser l'accès aux écoles collège avenue de St-Ouen

C) Réponses aux questionnaires :

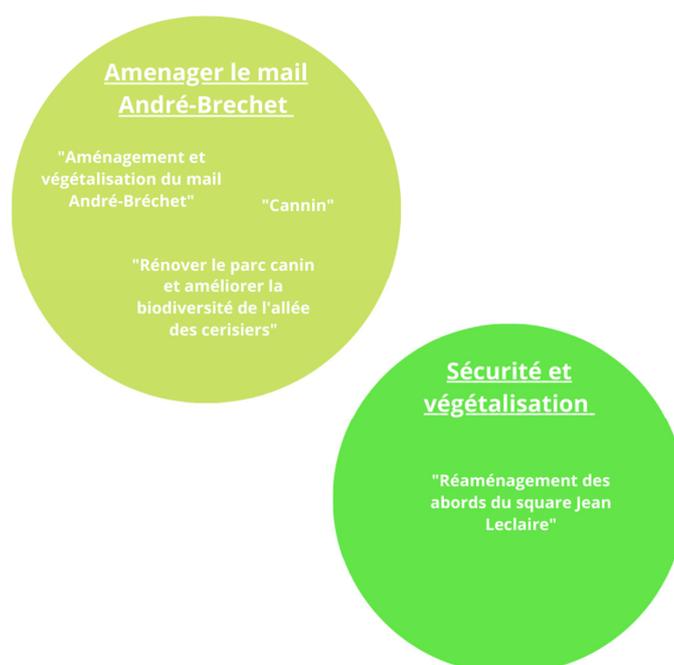
Notes obtenues par les projets sur 5 :



Il apparaît que les projets relatifs à la sécurité sont les plus fédérateurs, viennent ensuite ceux relatifs à la végétalisation. Les projets concernant les parcs canins suscitent des réactions plus contrastées.

Les porteurs de projets et les habitants souhaitant s'y associer ont regroupés les projets en deux pôles :

- Un premier concernant tous les projets relatifs au mail André-bréchet
- Un second concernant les projets relatifs à la sécurité/végétalisation



Sujet 2 : Travail en sous-groupe : Discussion des projets et amendements

A) Travail en sous-groupe :

Eu égard au nombre de participants plutôt faible, les porteurs ont préférés étudier tous ensemble les projets et ne pas travailler en sous-groupe.

Pour respecter cependant les idées de regroupement, les projets ont été étudiés par blocs, en commençant par ceux relatifs au mail André Bréchet, puis ceux relatifs à la sécurité et la végétalisation.

B) Sous-groupe 1 : Le mail André – Bréchet

Projet 1 : Aménagement du mail André bréchet

Porteur : Conseil de quartier Epinettes-Bessières

En quoi consiste ce projet ?

Aménagement du mail André-Bréchet pour le rendre plus agréable, plusieurs propositions :

- végétalisation,
- bancs, mobilier urbain,
- agrès sportifs,
- etc..

Estimation : 100 000€

Quels ont été les commentaires ?

- commentaires services techniques : point d'attention sur l'ambition du projet pour ne pas tomber dans l'aménagement lourd, et sur les aménagements prévus pour les JO 2024.
- Ce projet a été fusionné avec le projet 2.

Projet amendé :

Voir projet 2.

Projet 2 : Réhabilitation/végétalisation et agrès mail André Bréchet

Porteur : Marlaguette

En quoi consiste ce projet ?

Le béton étouffe les arbres et les humains. Le quartier devient irrespirable.

Plantation d'arbustes entre la piste cyclable (très abimée) et l'allée piétonne dans l'alignement des arbres actuellement emprisonnés dans le béton. Même chose entre l'allée piétonne et les grilles du stade.

Ce retour à la terre et les arbustes devraient permettre aux marronniers d'absorber davantage l'eau de pluie. Un paillage sera bienvenu.

De nouveaux bancs à dossiers - bifaces - en métal, plus solides et durables, remplaceront et compléteront les bancs actuels.

Les poubelles seront installées A COTE des bancs.

Les pylones en béton seront retirés. L'éclairage du mail près de l'entrée du stade sera réparé.

Des agrès seront installés le long de la grille du stade afin de permettre aux habitants de faire de l'exercice.

Des nichoirs, mangeoires et abreuvoirs pour les petits oiseaux qui disparaissent de nos villes seront installés.

Végétalisation aussi et réinstallation de bancs au bout du parking actuel.

Des fontaines seraient bienvenues.

Quels ont été les commentaires ?

- commentaires services techniques : point d'attention sur l'ambition du projet pour ne pas tomber dans l'aménagement lourd, et sur les aménagements prévus pour les JO 2024.
- La végétalisation est techniques faisable (600€/m2), mais les nichoirs peuvent poser des difficultés.
- Ce projet a été fusionné avec le projet 1.
- La question des agrès sportifs peut également être ajouté au projet sur le sport en plein air discuté lors d'un autre atelier.
- La question des bancs à longuement été débattue avant d'être retenue par les participants.
- De même la question de la place de la voiture sur le mail a fait l'objet d'un débat : les participants ont préférés privilégiés la réorganisation du parking pour essayer de réduire l'espace de la voiture sans réduire le nombre de places.

Projet amendé :

Nous proposons d'aménager le mail André-Bréchet pour le rendre plus agréable. Plusieurs réalisations sont envisagées :

- végétalisation : plantation d'arbustes entre la piste cyclable (très abimée) et l'allée piétonne dans l'alignement des arbres actuellement emprisonnés dans le béton. Même chose entre l'allée piétonne et les grilles du stade (un paillage serait bienvenu).
- bancs, mobilier urbain : bancs à dossiers, bicafe, en métal, plus solides et durables, à la place des bancs actuels.
- agrès sportifs (le long de la grille du stade)
- poubelles installées à côté des bancs.
- Les pylônes en béton seront retirés.
- Réorganisation des places de parking pour gagner de la place : végétalisation des espaces gagnés
- dans la mesure du possible, mise en place de support pour exposition photo sur les grilles (support permanents n'entraînant pas de coût de fonctionnement ; les associations pourront ensuite utiliser les supports).

Projet 3 : Lieu convivial extérieur sénior

Porteur : Association CQFD Bessieres

En quoi consiste ce projet ?

Terrain en friche qui pourrait servir de lieu convivial pour les seniors.

Composition du terrain en longueur qui pourrait servir de lieu de jardinage, et sur la continuité de terrain de jeu de boule.

Cela permettrait aux seniors de se retrouver les après-midi pour faire du jardinage, des jeu en extérieur, ou prendre un café convivial.

Estimation : 10 000€

Quels ont été les commentaires ?

- Commentaires services techniques : le terrain appartient à la SNCF et il y a une convention d'occupation actuellement en suspens (potentielle difficulté technique).
Il y a également une problématique de sécurité liée à la configuration en cul de sac, qui nécessite une création de servitude de passage.
- La question du porteur du projet a également était posé : l'association CQFD gèrera le jardin partagé (ouverture et fermeture)
- La question de la compatibilité avec les projets de parcs canins a également été posée et les porteurs sont d'accord pour envisager les deux projets sur le même lieu.
- Le nom du projet a été modifié.

Projet amendé :

Voir projet 5

Projet 4 : Cani-site et espace de biodiversité allée des cerisiers

Porteur : Conseil de quartier Épinettes - Bessières

En quoi consiste ce projet ?

La structure proprement dite du lieu n'a pas à être modifiée.

La pente en béton permet à des personnes handicapées d'accéder au terrain pour y lâcher leur chien de travail. L'espace non bétonné permet aux chiens de courir sans se blesser et la longue pente à droite est un lieu d'exercice idéal. Cet endroit était aussi devenu un lieu de convivialité. Des "corvées" de nettoyage y étaient organisées pour éliminer les encombrants déposés, les scooters brûlés (les petits délinquants, gênés par la présence des chiens, n'y venaient plus les derniers temps), les canettes et autres laissés par les jeunes qui y venaient.

Modifications à apporter : remplacer les cerisiers morts, ces arbres étant prisés par les abeilles et les petits oiseaux, cerner le terrain d'arbustes mellifères (avec système d'arrosage), prévoir un hôtel à insectes et des nichoirs/mangeoires, installer une fontaine et deux poubelles, ainsi qu'un distributeur de sacs à déjections, réparer l'éclairage.

Compte tenu du faible coût vraisemblable de ce projet, peut-être pourrait-il être associé (fusionné) à celui de la réhabilitation/végétalisation du mail Bréchet, constituant ainsi un projet "quartier populaire" très complet.

Quels ont été les commentaires ?

- Commentaire sur le site : La quasi-totalité des espaces vert est réservée aux seuls humains. Les propriétaires de chiens de ce quartier n'ont pas nécessairement de possibilité d'accès à la campagne comme d'autres (résidence secondaire, auto) et il n'est pas normal qu'ils soient exclus de la vie de leur ville. Leurs chiens reflètent leur besoin de Nature autant qu'ils affectent. L'allée des cerisiers dont on les a privés de manière illégale est un espace idéal pour que leurs chiens se dépensent, un espace de convivialité, un espace qui pourrait être en outre à peu de frais un lieu de biodiversité.
- Commentaires services techniques : point d'attention sur l'espace canin qui est plutôt exclusif des autres aménagements (hôtel à insectes, nichoirs, arbustes mellifères, etc.)
Les distributeurs de sacs à déjections ne sont plus autorisés à Paris.

Projet amendé :

Voir projet 5

Projet 5 : Parc canin convivial et biodiversité allée des cerisiers

Porteur : groupement d'habitants propriétaires de chiens

En quoi consiste ce projet ?

Presque tous les espaces verts sont désormais réservés aux humains.

Cette friche abandonnée avait été nettoyée par les propriétaires de chiens de notre quartier lors de « corvées » collectives avant qu'ils n'en soient illégalement privés.

C'était devenu un lieu de convivialité pour ces habitants dont le seul « espace nature » est leur animal qu'ils n'ont pour la plupart d'entre eux pas les moyens d'emmenager ailleurs (pas de résidence secondaire, pas d'auto). On n'est pas ici dans le 17ème favorisé.

Leurs chiens avaient un long terrain principalement non bétonné où ils pouvaient courir (à toute heure) sans se blesser.

La pente en béton permet à des personnes handicapées d'accéder au terrain pour y lâcher leur chien de travail.

Remplacer les cerisiers morts – arbres prisés par les abeilles et les petits oiseaux - cerner le terrain d'arbustes mellifères (avec système d'arrosage), prévoir un hôtel à insectes et des nichoirs/mangeoires, installer une fontaine et deux poubelles, ainsi qu'un distributeur de sacs à déjections, améliorer l'éclairage. Un parcours d'agility (peu coûteux) pourrait être installé dans la première partie du terrain.

Le label "Ville amie des animaux" passe par là.

Quels ont été les commentaires ?

- Les participants ont souhaité fusionner ce projet avec les deux précédents.

Projet amendé :

Titre : *Lieu convivial extérieur intergénérationnel et par canin allée des cerisiers*

Le terrain en friche allée des cerisiers pourrait être aménagé :

- Création d'un jardin partagé et d'un boulo-drome. Cela permettrait aux riverains de se retrouver l'après-midi pour faire du jardinage, des jeux en extérieur ou prendre un café convivial. L'association CQFD porte le projet et s'engage à gérer le jardin partagé (ouverture et fermeture), en proposant également aux autres associations (Pouchet Sport, etc.) de se saisir de ce lieu. Le terrain est déjà bien équipé et il suffirait pour ce projet d'installer une cabane en bois.
- Création d'un espace canin au fond du terrain : le cani-site doit être de petite taille pour qu'il puisse être compatible avec le projet de jardin partagé
- Divers autres aménagements pourront être envisagés :
 - Végétalisation
 - Installation de deux poubelles
 - Amélioration de l'éclairage
 - Installation d'un parcours d'agility

Projet 6 : Sécuriser l'accès aux écoles collège avenue de St-Ouen

Porteur : mamandu18eme

En quoi consiste ce projet ?

Une école élémentaire, un collège et un lycée se situent du 19 au 35 avenue de Saint-Ouen et ce sont plusieurs centaines d'élèves du quartier qui traversent chaque jour cet axe peu sécurisé. L'avenue de Saint-Ouen est un axe très passant, l'avenue est en pente et les automobilistes et livreurs y prennent de la vitesse tout comme les bus qui arrivent ou rentrent aux dépôts situés au Nord de Paris . Nous demandons la création de 2 ralentisseurs pour sécuriser cette zone et le quotidien de nos enfants, au niveau du 35 et en amont du 19-23. Merci pour eux!

Estimation : 50 000€

Quels ont été les commentaires ?

- Un groupe interquartier réfléchi à la pérennisation des ralentisseurs sur cette avenue (composé de la mairie du 17^{ème} et du 18^{ème}) : potentiel problème d'articulation de ce petit projet avec un grand projet d'aménagement
- Les services techniques ont émis des réserves sur la possibilité d'employer des ralentisseurs sur un axe principal d'entrée dans Paris.
- Sans préempter l'étude technique, la faisabilité de ce projet est peu probable.

Projet amendé :

Ce projet n'a pas été amendé.

Projet 7 : Rendre ce trottoir plus sécurisé pour les piétons

Porteur : Conseil de quartier La Fourche – Guy Môquet

En quoi consiste ce projet ?

Compte-tenu d'un stationnement en épi, le trottoir est empiété par les véhicules et surtout, rarement nettoyé, l'espace caniveau étant bloqué par les roues de ces mêmes véhicules.

Quels ont été les commentaires ?

- Localisation du projet : rue Jacques Kellner
- Dans le cadre du budget participatif, l'étude technique risque de conclure que le changement de type de stationnement est un projet d'infrastructure lourde.
- Ce projet pourra être déposé dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » qui permet des projets plus ambitieux sur l'espace public et qui est donc plus adapté ici.

Projet amendé :

Ce projet n'a pas été amendé.

Projet 8 : Sécurisation passages piétons aux abords du sq. j. Leclaire

Porteur : Montagne

En quoi consiste ce projet ?

Les passages piétons actuels, qui sont face à deux des entrées du square Jean Leclaire, ne sont pas assez visibles des automobilistes ou des cyclistes. Les ralentisseurs sont mal placés pour les véhicules descendants. La sortie centrale du square n'a pas de passages piétons. (adultes et enfants traversent sans aller aux passages existants). Une signalétique particulière : panneaux lumineux, éclairage spécial des passages seraient bien nécessaires dans cette rue très fréquentée.

Quels ont été les commentaires ?

- Commentaires services techniques : dans le cadre du budget participatif, on risque de tomber dans de l'aménagement lourd (éclairage, signalisation, trottoirs, etc.) et il est peut-être plus opportun de déposer le projet dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier.

Projet amendé :

Ce projet n'a pas été amendé.

Projet 9 : Végétalisation du passage petit-cerf

Porteur : Association amicale des Cerfs des Épinettes

En quoi consiste ce projet ?

Ce projet a pour objectif d'améliorer la " zone de rencontre" en vue d'une meilleure cohabitation entre les piétons et les véhicules sur la totalité du passage Petit-Cerf allant de l'avenue de Clichy à la rue Boulay. Aujourd'hui, sa faible fréquentation automobile et l'absence d'accès aux parkings souterrains permet d'envisager d'aller encore plus loin dans cette reconversion sans perturber la circulation du quartier.

Pour ce faire, il est proposé de :

- Installer des bacs à plantes vertes, des jardinières et des potelets.
- Mettre en place un ralentisseur (dit coussin berlinois) pour l'entrée dans la zone au niveau de l'avenue de Clichy pour assurer que la limitation de vitesse de 20 km soit respectée un ralentisseur (dit coussin berlinois)
- Installer 5 poubelles Anti-rats avec cendriers
- Installer 6 fauteuils extérieurs pour accueillir les séniors
- Végétaliser toute ou partie des murs des immeubles appartenant au bailleur social RIVP qui détient à lui seul 70% des façades. soit 4 murs de 60 m2.

Estimation : 240 000€

Quels ont été les commentaires ?

- Commentaires services techniques : la végétalisation hors sol a déjà été étudié et a rencontré un obstacle à cause des trottoirs trop étroits pour la mise en place de jardinières municipales (dimension minimale : 80x80cm). S'y ajoute la problématique du passage pompier avec la largeur de 4m à préserver. De plus,

la végétalisation en pleine terre n'est pas possible techniquement à cet endroit et la végétalisation des façades RIVP risque d'être limitée par le nombre d'ouvrant et de réseaux en sous-sol (une possibilité à confirmer au niveau du 16).

Projet amendé :

Ce projet n'a pas été amendé.